

Club d'Escalade Bauju

Soutenir le projet du site d'escalade des Garins (massif des Bauges)

La création du Club d'Escalade Bauju (CEB) a été motivée par la mise aux normes du site naturel d'escalade des Garins, situé sur la commune du Chatelard. Le club regroupe une équipe de grimpeurs habitants le cœur des Bauges, il a pour objectif premier d'entretenir, de développer et de mettre aux normes les sites d'escalade des Garins.

La falaise des Garins est la falaise d'escalade la plus importante du cœur des Bauges (85 voies d'escalades répertoriées à ce jour), il est possible de grimper des voies de tout niveau et elle dispose d'un secteur d'initiation adapté aux débutants et familles.

Dans son état actuel, cette falaise n'est pas fréquentée à la hauteur de son potentiel, du fait de l'équipement vieillissant et insuffisant en place, du peu d'entretien (végétation, etc.) et du défaut de balisage. La requalification de la falaise que nous entreprenons est donc intéressante pour disposer d'un site d'escalade sécurisé, familial et entretenu.

Le club aura pour souhait dans un second temps de développer l'escalade en Bauges.

A ce jour, malgré l'accompagnement financier de la FFME, nous ne disposons pas de ressources financières suffisantes pour permettre au club de réaliser ce premier projet. Nous recherchons également des bénévoles pour nous aider dans l'entretien et l'équipement de sites d'escalade.

Ainsi pour soutenir le club vous pouvez :

- **Renforcer l'équipe de bénévoles** pour l'entretien des falaises. Pour cela, il faut adhérer au club et se licencier à la FFME ;
- **Soutenir financièrement le club en faisant un don** pour l'achat de matériel.

Ainsi, vous pouvez faire un don pour :

- 5 goujons et plaquettes : 15€
- 1 relais d'une voie d'escalade : 20€
- 10 goujons et plaquettes : 30€
- l'équipement complet d'une voie d'escalade : 50€
- un versement libre qui permettra de financer des cordes ou autres matériels

Le Club d'Escalade Bauju est une association d'intérêt général, il peut recevoir vos dons et vous recevrez en retour un justificatif qui vous permettra de réduire votre imposition. Un don réalisé par un particulier bénéficie d'une réduction d'impôt sur le revenu égale à 66 % du montant versé dans la limite de 20 % du revenu imposable. Par exemple, pour un don de 50 € vous avez droit à une réduction d'impôt de 33 € (coût réel du don 17 €).

Le club vous remercie pour votre participation à ce projet et pour toutes formes de soutien.

Pour tous renseignements, vous pouvez contacter le club à : ceb_73@riseup.net

Ou par téléphone : Léo Grenier (06 35 02 23 71) / Alexandre Renoir (06 51 49 00 32)